

Les droits des actions

<"xml encoding="UTF-8?>

Les droits des actions



Le droit de la prière .10

Le droit de la prière, c'est de savoir qu'elle te fait entrer en présence d'Allah, et que tu l'accomplis entre les mains d'Allah. Si tu crois en cela, tu seras de nature à te voir soumis, désireux, craintif, peureux, invoquant, indigent, suppliant, voyant avec grandeur Celui dont tu es entre les mains. Cela, reposé, la tête baissée, dans une attitude calme, en le suppliant du fond du cœur, en désirant qu'Allah te sauve de ce à quoi t'ont entraîné tes fautes et qui t'a conduit à la perdition. Il n'y a de puissance qu'en Allah

Le droit du jeûne .11

Le droit du jeûne,c'est que tu saches que c'est un voile qu'Allah a baissé sur ta langue, tes oreilles, tes yeux, ton sexe et ton ventre, afin que le jeûne te couvre du feu de l'Enfer.Il est rapporté dans le Hadith: "Le jeûne est un rempart contre le feu de l'Enfer." Si tes membres se reposent sous ce voile, tu peux espérer être couvert et protégé, mais si tu les laisses s'agiter sous le voile et relever les bouts du voile, et ainsi voir ce qu'il ne faut pas voir de façon charnelle, tu n'es pas sûr de ne pas déchirer le voile et d'en sortir. Il n'y a de puissance qu'en Allah

(Le droit du Pèlerinage (Hajj .12

Le droit du Pèlerinage est que tu saches qu'il s'agit d'une arrivée au seuil de ton

Seigneur et une fuite vers Lui de tes péchés ; et à travers lui ton repentir est accepté et tu accomplis une obligation qui t'incombe par Dieu

Le droit de l'aumône .13

Le droit de l'aumône, c'est que tu saches que c'est ton épargne auprès d'Allah et un dépôt qui n'a pas besoin de témoin. Si tu crois en cela, tu dois avoir plus confiance en ce que tu déposes en secret qu'en ce que tu déposes ouvertement et tu dois être apte à faire en secret ce que tu veux faire ouvertement. Et que cela reste entre toi et Allah un secret absolu. Ne te montre pas, lorsque tu offres une aumône à Allah, à des témoins oculaires ou comme si tu n'avais pas confiance au dépôt confié à Allah. De plus, n'oblige personne par l'aumône que tu donnes (en lui reprochant cette faveur que tu lui as faite) car cette aumône est pour toi, et si tu fais cela, tu n'es pas assuré du fait que tu l'humilieś toi-même en l'obligeant car cela prouve que tu ne la voulais pas pour toi, et que si tu la voulais pour toi, tu n'aurais fait de reproche à personne. Il n'y a de puissance qu'en Allah

Le droit du sacrifice .14

Le droit du sacrifice (d'une bête), c'est que tu purifies ton intention, uniquement pour ton Seigneur, en ne désirant que Sa grâce et son agrément et que tu ne cherches pas les yeux de ceux qui te voient, au dépens d'Allah. Si tu es ainsi, tu n'es donc ni vendu, ni simulateur, mais tu agis pour Allah. Et sache que l'on arrive à Allah par ce qui est facile (possible), non par ce qui est difficile (impossible), de même qu'Allah a voulu de ses créatures ce qui est facile et non ce qui est difficile, de même l'humilité t'est plus nécessaire que l'orgueil car ce sont les riches orgueilleux qui ont des charges et des dépenses, mais l'humilité et la retenue n'entraînent ni charge ni dépense car elles sont naturelles et existent dans la nature. Il n'y a de puissance qu'en Allah